

Conseil municipal du 19 novembre 2021.

Rapporteur Monsieur Rabayrol Claude.

Décision modificative 3 (DM3) budget commune concernant la borne de recharge des véhicules électriques installée en 2018 pour un montant de 925 € amortissement sur cinq ans soit 185 €/an amortissement voté et régularisé pour 2021. **Unanimité des votes.**

Fosse septique de la Salvetat des Carts qui a coûté 6490 € TTC est à amortir sur 10 ans, voté et à régulariser pour 2021 sur le budget communal pour 649€/an par DM3. Les amortissements antérieurs (2018-2019-2020) passés sur le budget assainissement sont à neutraliser par DM1 sur le budget assainissement, permettant également de sortir de l'inventaire la fosse pour l'intégrer à celui de la commune.

Villevayre, la fosse septique réalisée en 2015 qui a coûté 11 715 € TTC soit 1171 € / an (amortissement 10ans). Autoriser le rétablissement des amortissements par le comptable public pour les années passées (décision non budgétaire) et prévoir par DM3 la régularisation budgétaire de l'amortissement 2021, voté et régularisé **à l'unanimité.**

VVF troisième tranche, autoriser la consultation auprès des banques (68 gîte à rénover) pour un prêt estimé à 2 millions €, aujourd'hui l'endettement est de 3,6 millions € qui court jusqu'en 2035 avec un remboursement de 251000€/an. À terme il ne faudra pas dépasser un loyer maxi de 390.000 € / an. Un avenant est demandé pour le décalage de loyer de 18 mois qui serait d'un montant de 500 000 €.

Tous les travaux du VVF avait été listé en amont de la signature du bail pour les trois tranches à venir. **Vote à l'unanimité.**

Camping. Des travaux sont à réaliser sur les chalets et le restaurant pour un montant estimé à 130 000 €.

40 000 € ont déjà été débloqués en avance de trésorerie afin de pouvoir régler les premières factures pour le camping dans l'attente des subventions. Afin de rembourser l'avance avant la fin de l'année le conseil a délibéré pour autoriser Monsieur le maire à négocier l'emprunt auprès des banques estimé à 110 000€ qui permettra de la solder. **14 vote pour.**

Salle omnisports. 152 000 € TTC seront nécessaires pour la réfection de la toiture

Soit :

35 934,47 € 30 % DETR

25 000 € 20 % département

21 000 € 16,77% région Occitanie FRI

43 301,88 € par communale

Total 125 236,35 euros hors-taxes soit 152 000 € TTC.

Une augmentation de l'acier a contraint l'entreprise à demander un devis complémentaire de 3000 €, somme validée par Monsieur le maire.

En décembre sera effectuée la pose de filets et des échafaudages et les travaux démarrent en janvier pour la pose de la toiture. **Unanimité des votes (14 voix).**

WC public Du Barry (faubourg)

Travaux de rénovation et de mise en un accessibilité (PMR)

Plan prévisionnel de financement.

25 000 € hors-taxes

1 000 € attestation PMR accessibilité.

TOTAL 26 000 € hors-taxes

Détail du financement :

6 500 € département 25 %

10 400 € région 40 %

3 900€ ouest Aveyron 15 %

5 200 € part communale

= 26 000 € ht

Vote à l'unanimité.

Ouverture d'une avance de trésorerie sur le budget assainissement pour palier en cas de besoin à des dépenses imprévues.

Le comptable public est autorisé à débloquer au maximum, et en cas de besoin seulement, 30 000 € pour approvisionner le compte 515 de l'assainissement. L'avance de trésorerie mobilisée, le cas échéant, serait remboursée au moment du paiement des redevances de l'assainissement facturées en fin d'année.

Vote à 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Une nouvelle tarification est mise en place pour les photocopies.

Pour les particuliers elle varie. Pour le blanc et noir et suivant le format de 0,20 à 0,50 € et de 0,30 à 0,60 € pour la couleur. Pour les associations elles seront de moins de 0,10 € sur l'ensemble des photocopies voir gratuite c'est le papier est fourni. Dès la centième copie une réduction de 20 % sera effectué .Les tarifs seront les mêmes à l'agence postale. **Unanimité des votes.**

Location salle de la Peyrade. Cette salle précédemment louée à la kiné est d'une capacité de 20 personnes et équipée d'un vidéo projecteur et de toilettes.

Son prix à location sera de 30 € par demi-journée et de 50 € par jour pour les résidents de la commune et les associations hors commune et gratuite pour les associations de la commune. La salle du piano est maintenant réservée aux équipes techniques et aux élus. **Unanimité.**

Pour la tarification relative à l'occupation du domaine public, la gratuité des terrasses pour 2021 a été validée. Elle sera discutée pour 2022 afin de prendre une décision la plus égalitaire pour tout le monde. **Unanimité.**

Pour les marchés le tarif d'emplacement se décline comme suit :

Pour l'abonnement à l'année, 1 € /mètre linéaire pour 40 dimanches et avec trois mois de gratuité.

Pour l'abonnement trimestriel 1 € /mètre pour 12 dimanches.

Pour les marchands volant et occasionnel 2 € /mètre

Électricité 2 €/marché.

14 voix pour.

Validation à l'adhésion de la commune de Saint Izair au syndicat mixte des eaux Levezou Ségala.

14 voix pour.

Un lancement d'un appel d'offres pour opération triennale des travaux de voirie a été validé à **l'unanimité des élus.**

Une subvention additionnelle DRAC pour les travaux d'aménagement des abords de la maison du gouverneur de montant de 7000 € a été actée pour compenser la baisse de subvention initiale au projet.

14 voix pour.

Emplois reconduits et ou modifiés :

- 1 poste d'agent d'entretien, 1 an en CDD, avec une heure hebdomadaire de plus, donc de 3 h passera à 4h par semaine pour les parties dites communes des immeubles locatifs. L'agent effectuera des remplacements à l'agence postale communale.
- 1 poste permanent passer de 17h50 à 20h par semaine.
- 2 placiers au marché hebdomadaire dont un poste de vacataire à faire évoluer vers un CDD de 6 heures par semaine avec la responsabilité de la régie, de son transport au trésor public à Villefranche. Le second, à renouveler est pour 1 poste de placier vacataire.

14 voix pour.

Programmation de coupe de bois.

Éclaircissements sur la plantation de Mergieux et de l'affouage sur une parcelle ciblée et délimitée par l'ONF. Restera à décider des conditions d'attribution et de tarifs.

Unanimité.

Formation d'un agent de la mairie à l'usage de *certibiocide* pour lutter contre les nuisibles dont les frelons asiatiques. Coût 600 € pour 3 journées de formation. Certains élus s'interrogent sur la pertinence de faire intervenir un agent de la mairie alors que des structures privées sont en capacité de répondre à ce genre d'intervention et nous éviterait la mobilisation d'un agent sur ce genre d'interventions.

11 voix pour, 3 voix contre.

Plantation d'une haie de 140 mètres de long sur une parcelle communale limitrophe d'une parcelle privée participant à l'opération bénéficiant de la logistique de l'association d'arbres haies et paysages d'Aveyron.

Unanimité.

Etudes de diagnostic énergétique sur deux bâtiments communaux (immeubles de la Peyrade et de la Poste), opération qui est conventionnée avec le SIEDA. Des études (300€ par bâtiment) qui sont réalisées au titre d'une opération pour l'année 2022. Dans le cadre de cette convention portant sur 2022 et 2023, une autre demande de diagnostic énergétique sera possible en 2022, au titre de l'année 2023, pour deux autres bâtiments communaux.

14 voix pour.

Avenant au bail civil de droit commun pour l'exploitation par VVF du site de Puech Moutonnier.

Pour la partie assainissement : Demande faite de supprimer le plafond de 6000 € pour pallier à l'augmentation du coût de la part fixe et de fonctionnement afin d'être en équité avec les sommes payées par les Najacois.

Demande de prise en charge des réparations du transformateur à travers un PAS tourisme et de prendre en charge la part communal restante déduit des aides des départements et régions qui est de 10 721,95 € ht ou voir plus suivant l'encaissement des aides avenir

Soit :

16 082,92 aide département 30%

26 804,87 aide région PAS relance tourisme 50%

10 721,95 reste à charge

53 609,50 ht total

Un débat s'engage entre les élus sur la rédaction de cet avenant. Des élus demandent de préciser le niveau intervention du VVF dans les gros travaux et que soit bien mentionnée la prise en charge totale du reste à charge pour la commune sur le changement du transformateur.

Demande faite également sur la possibilité de faire profiter au Najacois des installations du VVF.

9 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention.

Retrait à l'**unanimité** de la délibération n°87/2021 sur la régularisation de chemin rural qui doit faire l'objet d'une désaffectation au préalable avant d'être soumise à l'organisation d'une enquête publique.

Biens soumis au droit de préemption pour une maison sur le secteur de Mazerolles et dans la rue de l'église qui ne seront pas préemptés : **14 voix pour ne pas préempter.**

Présentation du PLUI et débat.

Informations :

Mr le maire fait état de l'avancement de dossiers :

- *Le 18 octobre il a signé la vente de la maison Véry au 10 rue du Bourguet qui était proposée à la vente depuis plus de 4 ans.*
- *Le 25 octobre il a signé l'échange du terrain jouxtant la maison du gouverneur avec une parcelle située en contrebas de la rue du château. Ceci est le résultat d'une négociation avec l'ancienne propriétaire lors de la vente de la maison située au 1 rue des Comtes d'Armagnac.*
- *Les travaux de sécurisation de la route de la Gare au niveau de l'école d'un montant total de 4 896,53€ ont fait l'objet d'une subvention de 1 470 € au titre des amendes de police. S'il n'est jamais agréable de payer une amende, il est par contre réconfortant de connaître qu'une partie des sommes collectées est affectée à des travaux de sécurisation des voiries.*

Questions diverses du public :

Remerciements faits pour la sécurisation de la porte de l'église. Pour info 26 000 visiteurs cette année à l'église.

Toujours en attente d'un support de plaque à la maison de soin qui devient récurrente.

Problème de lampadaire et de pavés dans le village.

Proposition de mise en place de cours de secourisme.

Fin de séance